

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 28 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Marie-Christine LAURENT
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONPEYSSEN
M. Daniel MOUTARD
M. Yves RINCK

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Erwan ALLÉE

2024 - 04 - 33 / AFFAIRES FINANCIERES BUDGET EAU POTABLE APPROBATION DE LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).

Les résultats seront néanmoins définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. Si le compte administratif fait alors apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

A l'issue des dernières écritures passées sur l'exercice 2023 (voir états annexés), les résultats prévisionnels sont les suivants :

Section	Fonctionnement	Investissement
Total des dépenses	189 934.92 €	284 217.94 €
Total des recettes	239 400.36 €	341 524.81 €
Résultats de l'exercice 2023	49 465.44 €	57 306.87 €
Excédent / Déficit reporté 2022	76 306.33 €	- 49 037.25 €
Résultat cumulé (sans les restes à réaliser)	125 771.77 €	8 269.62 €
Restes à réaliser		
Dépenses		81 200.00 €
Recettes		55 000.00 €
Solde des restes à réaliser		- 26 200.00 €
Résultats 2023	125 771.77 €	- 17 930.38 €
Affectation résultat 1068		17 930.38 €
Reprise anticipée	107 841.39 €	8 269.62 €

CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2024

Commune de NYONS (26110)

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2024, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide

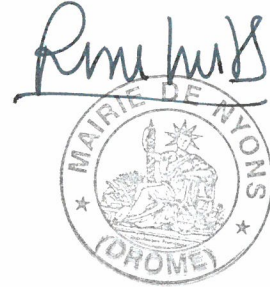
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 telle que présentée ci-dessus.

Erwan ALLÉE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 189 934,92	G 239 400,36	G-A 49 465,44
	Section d'investissement	B 284 217,94	H 341 524,81	H-B 57 306,87

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 76 306,33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 49 037,25 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 523 190,11	Q= G+H+I+J 657 231,50	=Q-P 134 041,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 81 200,00	L 55 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 81 200,00	= K+L 55 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 189 934,92	= G+I+K 315 706,69	125 771,77
	Section d'investissement	= B+D+F 414 455,19	= H+J+L 396 524,81	-17 930,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 604 390,11	= G+H+I+J+K+L 712 231,50	107 841,39

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 81 200,00	L 55 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	55 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

PC

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100	0,00	
118	Opération d'équipement n° 118	0,00	
119	Opération d'équipement n° 119	0,00	
121	Opération d'équipement n° 121	0,00	
123	Opération d'équipement n° 123	47 018,00	
202201	Opération d'équipement n° 202201	34 182,00	
202202	Opération d'équipement n° 202202	0,00	
999	Opération d'équipement n° 999	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Restes à réaliser
Investissement

DEPENSES					
N° Pièce	Désignation	Opérat°/Fonct°/Nature	Compte	Montant	Reste à réaliser
22E002BET#	LOT2 MALADRERIE TRANCHE FERME	2022EAU01	2315	34 182,00	34 182,00
Total opération INVESTISSEMENT 2023 - 2022EAU01					34 182,00
22E002BET#	LOT2 MALADRERIE TRANCHE FERME	0123	2315	1 000,00	1 000,00
23E0015BET	AEP, extension chemin des Genestons	0123	2315	46 018,00	46 018,00
Total opération INVESTISSEMENT 2023 - 0123					47 018,00
DEPENSES					81 200,00

RECETTES					
N° Pièce	Désignation	Opérat°/Fonct°/Nature	Compte	Montant	Reste à réaliser
23E0002BET	SUBV RESEAU AEP RUE DE LA MALADRERIE	2022EAU01	131	110 000,00	55 000,00
Total opération MALADRERIE - 2022EAU01					110 000,00
RECETTES					110 000,00
					55 000,00